



DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Téléphone : 02 37 31 81 01

Courriel : mairie@aunay-sous-auneau.fr

Arrêté n° : 15/2024

**ARRÊTÉ MUNICIPAL RÉGLEMENTANT LES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE
DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Le Maire de la Commune d'Aunay-sous-Auneau,

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de modifier les horaires d'ouvertures de l'agence postale communale au public ;

ARRETE

Article 1^{er} : À compter du **14 mai 2024**, l'agence postale communale sera ouverte :

- Les lundis, mardis et mercredis de 9H00 à 12h00.
- Les jeudis et vendredis de 14h00 à 17h00.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à M. le Préfet d'Eure et Loir et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Aunay-sous-Auneau, le 06 mai 2024

**Le Maire,
Robert DARIEN**

